

## CONDITIONS GENERALES pour les Entreprises Relatives

- à la **CONCESSION de DROIT D' USAGE** en « **LICENCE STANDARD**» des  
**LOGICIELS PROGAP-Win versions v9.xxx et v8.xxx**

- aux prestations de **MAINTENANCE** associées,

- aux prestations de services (formations, assistance, développement )

au **01 janvier 2025**

Réf : MC3i CGV ENT Standard 2025\_01a

### SOMMAIRE

<b>ARTICLE 01 : PREAMBULE</b> .....	<b>3</b>
1.1- IDENTIFICATION DE L'AUTEUR ET DE L'OBJET DE L'OFFRE .....	3
1.2 - DEFINITIONS .....	3
<b>ARTICLE 02 : OBJET</b> .....	<b>4</b>
<b>ARTICLE 03 : MODALITES DE L'OFFRE</b> .....	<b>4</b>
<b>ARTICLE 04 :DROITS DE PROPRIETE INTELECTUELLE ET INDUSTRIELLE</b> .....	<b>4</b>
<b>ARTICLE 05 : DESCRIPTION ET CONDITIONS TECHNIQUES D'UTILISATION</b> .....	<b>5</b>
5.1- GAMME PROGAP-WIN (GAMME WINDOWS POUR PC).....	5
<b>ARTICLE 06 : DESCRIPTION DE LA FOURNITURE</b> .....	<b>6</b>
6.1- GAMMES PROGAP-WIN .....	6
<b>ARTICLE 07 : DESCRIPTION DU DROIT D'USAGE (ETENDUE DE LA LICENCE)</b> .....	<b>7</b>
7.1- LE CLIENT .....	7
7.2- LE POSTE UTILISATEUR.....	7
7.3- ETENDUE DU DROIT D' USAGE .....	7
7.4- CONCESSION DU DROIT D'USAGE .....	8
7.5- EXTENSION DU DROIT D' USAGE .....	8
<b>ARTICLE 08 : PRIX D'ACHAT OU DE LOCATION DE LA LICENCE STANDARD</b> .....	<b>8</b>
8.1- PRIX DE LA LICENCE STANDARD .....	8
8.2- PRINCIPE DE CALCUL DU PRIX DE LA LICENCE STANDARD .....	8
8.3- LOCATION (SIMPLE OU AVEC OPTION DE RACHAT DE LICENCE) DE LA LICENCE STANDARD ET MAINTENANCE .....	9
8.3.1- 2 formules : location Evolution 1 et location Evolution 2 (gamme PROGAP-Win) .....	9
8.3.2- location PROGAP-Win Evolution 1 .....	9
8.3.3- location PROGAP-Win Evolution 2 .....	9
<b>ARTICLE 09 : LIVRAISON</b> .....	<b>9</b>
<b>ARTICLE 10 : INSTALLATION</b> .....	<b>10</b>
10.1- MODES D'INSTALLATION .....	10
10.2- INSTALLATION EFFECTUEE PAR LE CLIENT OU PAR M&C3i OU PAR UN PARTENAIRE AGREE .....	10
10.3- INSTALLATION D'UNE PRE-VERSION DU LOGICIEL .....	10
<b>ARTICLE 11 : GARANTIES</b> .....	<b>11</b>
11.1- GARANTIE DE BON FONCTIONNEMENT (DEFAULT BLOQUANT) PENDANT LA PERIODE DE GARANTIE .....	11
11.2- GARANTIE CONTRE LE VOL OU PERTE DU LOGICIEL OU PERTE DE DONNEES.....	11
11.3- MISES A JOUR CORRECTIVES TRANSMISES DANS LE CADRE DE LA GARANTIE .....	11
11.4- MISES A JOUR EN PRE-VERSION .....	12
<b>ARTICLE 12 : PRESTATIONS DE MAINTENANCE</b> .....	<b>12</b>
12.1- PRESTATIONS PROPOSEES POUR LA MAINTENANCE: .....	12
12.1.1- Formule globale PROGAP-Win Evolution 2.....	12

12.1.2- Formule globale PROGAP-Win Evolution 1.....	12
12.1.3-Formule PROGAP-Win Support Technique seul.....	12
12.1.4- Option WEB-Assistance au Support technique : Prise en main du poste utilisateur à distance.....	13
12.2- LE SUPPORT TECHNIQUE PREFORMATION OU POST-FORMATION .....	13
12.3- LA PROLONGATION DE LA GARANTIE DE BON FONCTIONNEMENT .....	13
12.4- LES MISES A JOUR MAJEURES DU LOGICIEL STANDARD DANS LA GAMME PROGAP-WIN .....	13
12.5- LES MISES A JOUR MINEURES DES LOGICIELS STANDARDS.....	13
12.6- LE PROCESSUS DE COMMANDE.....	13
<b>ARTICLE 13 : AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES .....</b>	<b>14</b>
13.1- PRESTATIONS PROPOSEES .....	14
13.2- STAGES DE FORMATION INTRA-ENTREPRISE (SUR SITE OU CHEZ M&C3i OU A DISTANCE) ET INTERENTREPRISES CHEZ M&C3i.....	14
13.3- ASSISTANCE TECHNIQUE SUR SITE.....	14
13.4- DEVELOPPEMENTS COMPLEMENTAIRES.....	14
<b>ARTICLE 14 : CONDITIONS DE PAIEMENT .....</b>	<b>15</b>
<b>ARTICLE 15 : PENALITES DE RETARD ET INDEMNITE FORFAITAIRE ; INDEMNISATION (C.COM. ART. L 441-6, AL. 3) .....</b>	<b>15</b>
<b>ARTICLE 16 - ACCEPTATION DES RISQUES ET LIMITATION DE RESPONSABILITE .....</b>	<b>15</b>
<b>ARTICLE 17 : RESILIATION .....</b>	<b>16</b>
<b>ARTICLE 18 : ABANDON.....</b>	<b>16</b>
<b>ARTICLE 19 : VALIDITE DES PRESENTES CONDITIONS GENERALES .....</b>	<b>16</b>
<b>ARTICLE 20 : FORMATION DU CONTRAT.....</b>	<b>16</b>
<b>ARTICLE 21 - MODIFICATION DES PRESENTES – INTEGRALITE DES ENGAGEMENTS.....</b>	<b>17</b>
<b>ARTICLE 22- INVALIDITE PARTIELLE .....</b>	<b>17</b>
<b>ARTICLE 23- FORCE MAJEURE.....</b>	<b>17</b>
<b>ARTICLE 24 : DROIT DE CITER .....</b>	<b>17</b>
<b>ARTICLE 25 - DROIT APPLICABLE – LANGUE DU CONTRAT- DIFFERENDS- MEDIATION .....</b>	<b>17</b>
<b>ARTICLE 26 : ELECTION DE DOMICILE - NOTIFICATIONS. ....</b>	<b>17</b>

## ARTICLE 01 : PREAMBULE

### 1.1- Identification de l'Auteur et de l'objet de l'offre

La Société **METHODES ET CONSTRUCTION 3i Sarl ("M&C 3i ")** dont le siège se trouve 23 rue Edgar Quinet - 92120 MONTRouGE (FRANCE), ci-après désignée par "**M&C 3i "** exerce le conseil, l'assistance, la formation, les études et projets informatiques liés aux domaines du Bâtiment, des Travaux Publics et de l'industrie.

Elle est spécialisée dans l'informatisation des Etudes de Prix et la Gestion des Chantiers pour les Entreprises du secteur du Bâtiment et des Travaux Publics.

Elle est conceptrice et éditrice des LOGICIELS PROGAP-Win (Gamme Windows pour micro-ordinateurs de type Personnel Computer (PC)),

- Le LOGICIEL PROGAP-Win se compose de modules destinés aux Etudes de Prix et à la Gestion des Chantiers (Etudes de Prix, Devis, Budgets, Bilan main d'œuvre, suivi des dépenses, bilan général, situations de travaux, facturation...) et à la gestion du Parc matériel.

- Le LOGICIEL PROGAP se compose de modules destinés aux Etudes de Prix et à la Gestion des Chantiers (Etudes de Prix, Devis, Budgets, Bilan main d'œuvre, suivi des dépenses, bilan général, situations de travaux, facturation, Planning, Gestion des nomenclatures et échanges de documents, gestion du personnel).

PROGAP-Win, développé (suivant les versions) pour une utilisation sur plate-forme Windows 98SE, NT4, 2000, Windows XP-PRO, VISTA, Windows 7, Windows 8, Windows10 et Windows 11 reprend les concepts généraux métier du LOGICIEL PROGAP (ancienne gamme qui fonctionne en mode texte sous MSDOS, commercialisée à partir de 1986), cette ancienne GAMME est encore maintenue par M&C3i mais son évolution fonctionnelle est stoppée, M&C3i maintient uniquement la compatibilité ascendante avec la nouvelle gamme PROGAP-Win jusqu'à la version 2.xx.

Le LOGICIEL est conçu pour une communauté d'utilisateurs et non pour des besoins spécifiques d'un CLIENT. Il est composé d'un ensemble de MODULES standards qui évoluent en fonction du marché et des besoins exprimés par les utilisateurs.

Le Client a cependant la possibilité de paramétrer le LOGICIEL pour adapter ses fonctionnalités dans la limite du paramétrage standard disponible dans le LOGICIEL.

### 1.2 - Définitions

Définition des termes les plus employés.

« LICENCE STANDARD » désigne la concession du droit d'usage pour un Poste Utilisateur désigné chez le CLIENT en équipement poste par poste protégé par clé électronique (Dongle).

Elle se distingue de la « LICENCE GROUPE » qui est destinée aux grandes entreprises pour des configurations à partir de 50 Postes Utilisateurs.

« CONTRAT DE LICENCE », est composé du BON DE COMMANDE d'Achat ou de location de LICENCE STANDARD et des présentes CONDITIONS GENERALES.

« Le CLIENT » désigne l'entité signataire du CONTRAT DE LICENCE (cf. article 7.1 des présentes).

« PRODUIT » désigne les programmes d'ordinateur et les supports associés (documentation utilisateur imprimée ou sous forme électronique ou en ligne).

« LOGICIEL » désigne l'ensemble des programmes, procédés et règles, relatif au fonctionnement d'un ensemble de traitement de données, indépendamment de tout support matériel, conformément aux dispositions de l'article L.111-3 du Code de la propriété intellectuelle.

« MODULE » définit une partie du LOGICIEL qui répond à une fonction métier (Etudes de Prix, Suivi de la main d'œuvre, ...). Dans PROGAP-Win, un module peut fonctionner de manière indépendante des autres modules et peut en général être chaîné aux autres modules. L'ajout d'un module fait l'objet d'une extension au contrat de LICENCE STANDARD du module concerné.

« OPTION ou INTERFACE » aux MODULES, définit une fonction métier supplémentaire qui peut être activée au sein d'un module. L'ajout d'une option ou interface aux modules fait l'objet d'une extension au contrat de LICENCE STANDARD.

« POSTE UTILISATEUR », toute machine utilisatrice (Micro-ordinateur, tablette PC, Pocket PC ou Smartphone...) qui permet l'utilisation d'un module, option ou interface du LOGICIEL (PROGAP-Win ou PROGAP), que ce module, option ou interface soient exécutés localement (sur l'unité de stockage fixe ou amovible de la machine utilisatrice) ou à distance (via un réseau local ou un serveur d'application (CITRIX ou RDS /Windows Terminal Serveur : T.S.E), ou par tout autre moyen ou support d'exécution du LOGICIEL

« INTERNET », ou réseau Internet, est un réseau mondial associant des ressources de télécommunication et des ordinateurs serveurs et clients, destiné à l'échange de messages électroniques, d'informations multimédias et de fichiers. Il fonctionne en utilisant un protocole commun qui permet l'acheminement de proche en proche de messages découpés en paquets indépendants.

<< PARTENAIRE Agréé >> définit un partenaire (Commercial ou Technique ou Formateur ou Consultant-Expert) qui a reçu l'agrément de M&C3i pour effectuer des démarches commerciales ou prestations de services sur le LOGICIEL après avoir suivi un cycle de formation dispensé par M&C3i et avoir été qualifié par M&C3i.

Toutes les marques citées dans les présentes conditions générales sont déposées par leurs propriétaires respectifs

## **ARTICLE 02 : OBJET**

Les présentes ont pour objet de définir les conditions de la concession par **M&C3i**, du droit d'usage du LOGICIEL dans le cadre de la LICENCE STANDARD et des prestations de services associées :

- Maintenance (Support téléphonique, Mises à jour→),
- Autres prestations de services (formations, développement, assistance).

La LICENCE Standard est destinée aux Petites et Moyennes Entreprises ci-après désignées par « **le CLIENT** », pour des configurations installées inférieures à **50 Postes Utilisateurs**. Son objectif est de permettre un équipement poste par poste et avec des configurations pouvant varier par Postes Utilisateurs. Dans le cadre de cette LICENCE STANDARD, le LOGICIEL est protégé par clé électronique (Dongle) pour les versions monopostes et réseau local.

## **ARTICLE 03 : MODALITES DE L'OFFRE**

La LICENCE STANDARD est relative à un ou plusieurs postes utilisateurs avec un équipement (modules et options) qui peut varier selon le Poste Utilisateur. Le CLIENT choisit son équipement parmi les modules, les options et interfaces du LOGICIEL disponibles au catalogue Produits de M&C3i.

Chaque poste utilisateur est protégé par clé électronique (Dongle) installé sur le poste local (installation monoposte ou serveur local) ou sur le serveur d'application dans le cadre d'une installation en mode serveur distant (CITRIX ou RDS/T.S.E) non virtualisé.

Le LOGICIEL est également protégé par un code d'accès périodique (mensuel, trimestriel, semestriel ou annuel) selon la LICENCE installée.

L'extension de la LICENCE STANDARD s'effectue par l'achat ou la location de Postes Utilisateurs supplémentaires par le CLIENT qui se traduit par la fourniture de nouvelles clés électroniques par M&C3i.

M&C3i peut mettre à la disposition du CLIENT avant l'acquisition du LOGICIEL, une version bridée de démonstration qui lui permet d'évaluer les performances et les fonctionnalités du LOGICIEL sur sa configuration matérielle, et de vérifier l'adéquation du LOGICIEL avec les besoins propres des utilisateurs.

Dans le cadre d'une mise à jour, Le CLIENT pourra demander à M&C3i le prêt d'une Pré-version du LOGICIEL pour tests de validation avant l'installation définitive (cf. article 13.4 des présentes)

Le CLIENT est supposé avoir pris connaissance des conditions d'utilisation et des fonctionnalités du LOGICIEL avant l'acquisition.

## **ARTICLE 04 : DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE ET INDUSTRIELLE**

Le LOGICIEL ainsi que le nom du site [www.MC3i.FR](http://www.MC3i.FR) est protégé par les dispositions du Code de propriété intellectuelle et appartiennent à la société M&C3i.

La marque "M&C3i", ainsi que l'ensemble des marques figuratives ou non et plus généralement toutes les autres marques, illustrations, images et logotypes, leurs accessoires ou leurs emballages, qu'ils soient déposés ou non, sont et demeureront la propriété exclusive de la société M&C3i à l'exception des droits détenus sur les visuels des produits, marques et logos des Produits de tiers présentés sur le Site [www.MC3i.FR](http://www.MC3i.FR).

Toute reproduction totale ou partielle, modification ou utilisation de ces marques, illustrations, images et logotypes, pour quelque motif et sur quelque support que ce soit, sans accord exprès et préalable de la société M&C3i, est strictement interdite. Il en ira de même pour tous les droits d'auteur, dessins et modèles, brevets qui sont la propriété de la société M&C3i.

Les marques PROGAP et PROGAP-WIN sont enregistrées à l'Institut National de la Propriété Intellectuelle (INPI) sous les n° 30938 et n° 00320092 et à l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) sous le n° 958165.

La signature du bon de commande par le CLIENT relatif aux droits d'usage du LOGICIEL, le fait de disposer, d'installer ou d'utiliser le LOGICIEL ne concède en aucun cas les droits de propriété intellectuelle du LOGICIEL ni les droits liés au LOGICIEL quels qu'ils soient à l'exception des droits d'utilisation expressément mentionnés dans la présente.

M&C3i se réserve le droit d'effectuer des modifications sur le LOGICIEL pour corriger les éventuelles erreurs de programmation ou, au besoin, pour lui permettre d'être utilisé conformément à sa destination.

### interdiction de concession et de sous-LICENCE

Le CLIENT ne pourra céder tout ou partie des droits et obligations résultant du CONTRAT de LICENCE, que ce soit dans le cadre d'une concession temporaire, d'une sous-LICENCE et de tout autre contrat prévoyant le transfert des dits droits et obligations.

### interdiction de reproduction et d'adaptation

Le CLIENT s'interdit, par la signature du CONTRAT de LICENCE, de reproduire tout élément du LOGICIEL, par quelque moyen que ce soit, sous quelque forme que ce soit et sur quelque support que ce soit.

## ARTICLE 05 : DESCRIPTION ET CONDITIONS TECHNIQUES D'UTILISATION.

### 5.1- Gamme PROGAP-Win (gamme Windows pour PC)

#### 5.1.1- Plateforme de développement

Le LOGICIEL est écrit en langage 32 bits DELPHI pour Windows (Version 3 pour PROGAP-Win v1.xx, Version 5 pour PROGAP-Win v 2.xx et v3.xx, Version 6 pour PROGAP-Win v4.xx, v5.xxx , v 6.xxx , v7.xxx ), Version 6 et 2012 pour PROGAP-Win v8.xxx et v9.xxx) avec des fichiers de données de structure Data Base APPOLO (compatible DBASE III) et fichiers d'index de type NTX (CLIPPER).

Les écrans de saisie sont composés d'icônes, touches de fonctions d'accès directs, zones listes et zones fiches de saisie.

Les menus de type treeview (explorateur).

La gestion des utilisateurs intègre une gestion de profils à plusieurs niveaux pour limiter certaines fonctions suivant les utilisateurs et une gestion de groupes de travail (paramétrable).

Les impressions sont gérées en mode graphique (pilotes standards Windows) avec générateur d'état intégré (Quick Report).

#### 5.1.2- Environnement de travail et compatibilité de fonctionnement

Il fonctionne (suivant les versions) sous environnement Windows ( 98SE, NT4, 2000, millenium, XP Pro, VISTA, Windows7, Windows8, Windows 10, Windows 11) sur micro-ordinateurs équipés de microprocesseurs Intel Pentium en mode d'affichage 800\*600 minimum.

Les imprimantes utilisées doivent être compatibles Windows (utilisation des pilotes Windows).

La configuration minimale recommandée est principalement liée à l'environnement utilisé.

Les tests du LOGICIEL sont effectués sur micro-ordinateurs équipés de microprocesseurs INTEL PENTIUM.

L'utilisation de microprocesseurs d'autres marques peut entraîner une incompatibilité de fonctionnement (consulter M&C3i avant acquisition).

M&C3i n'a pas recensé de dysfonctionnement bloquant sur les matériels (PC, imprimantes) compatibles Windows commercialisés au 01/01/2023.

PROGAP-Win peut être utilisé suivant 3 modes d'installation (la version livrée dépendra du mode d'installation choisi par le client) :

- En monoposte,
- En réseau Local,
- En réseau distant avec serveur d'application (CITRIX ou T.S.E/RDS).

Environnement de travail et Compatibilité de fonctionnement avec PROGAP-Win En Version MONOPOSTE	V 1.2x	V 2.00	v2.05 v2.1x, v2.2x, v2.3x	V 2.5x	V 2.6x	V 2.7x	V3	V4	V5	V6	V7	V8	V9	Remarques
. Windows 95b : Pentium II-350 Ram 64 Mo à PIII-800	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Config Mini
. Windows 98 : Pentium II-350 Ram 64 Mo à PIII-800	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Config Mini : (ram :128 mini
. Windows NT4: Pentium II-350 Ram 64 Mo à PIII-800 Ram 64 MO ou +	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Config mini : ram : 128 mini
. Windows 2000: Pentium III-512 Ram256 Mo à PIII-800 Ram 512 MO +	Oui	Oui	Oui	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Non</b>	<b>Non</b>	Config mini : ram 512
. Windows Millenium: Pentium PIII-500 Ram 512 MO à PIII-800	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	OS déconseillé
. Windows XP Pro Intel Pentium 4 - Ram 1 GO	Oui	Oui	Oui, v 2.05	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>	ram 1 GO minimum recommandé
. Windows VISTA : Ram 2 Go	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>	OS non Optimal
. Windows 7 : Ram 4 Go	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>	
. Windows 8, 10 : Ram 8 Go	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>	
. Windows 11 : Ram 8 GO	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	<b>Oui</b>
. Passage de l'an 2000	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>	
. Passage à l'EURO	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>	
. Compatibilité de structure de données avec la gamme PROGAP (sauf Win-DELTA/ DELTA limitée aux affaires sur situations mensuelles)	v8.1x	v8.20+	V8.25 v8.30 avec v2.3x	8.32a v8.34 /v2.53	v8.6 /v2.6	V8.7 0	<b>Non</b>	(1), (2)						

Environnement de travail et Compatibilité de fonctionnement avec PROGAP-Win En Version Réseau Local (et serveur d'application CITRIX ou T.S.E)	V 1.2x	V 2.00	V 2.05 et + V2. 1x	V 2.2x	V 2.3x	V 2.5x	V 2.6x	V 2.7x	V 3.0x	V 4.0x	V 5.xx 6.xx 7.xx 8.xx	V9	Remarques	
. Windows NT4 server	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	?	?	non	(3)	
. Windows Serveur 2000 et 2003	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	non	(3), (4)
. Windwos Serveur 2008 R2	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	Oui	Oui	non	(3), (4)
. Windwos Serveur 2012 R2	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	Oui	Oui	Oui	(3), (4)
. Windwos Serveur 2016	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	Oui	Oui	Oui	(3), (4)
. fonctionnement avec Serveur d'application CITRIX ou T.S.E/RDS	non	non	non	non	non	>= v2.5 2	oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Version Réseau distant (4)
. <b>Compatibilité de structure de données avec la gamme PROGAP</b> (sauf Win-DELTA/ DELTA limitée aux affaires sur situations mensuelles)	v8.1 x	V8.2 x	v8.2 x	v8.2 5	v8.3 x	v8.3 2 à v8.3 4	v8.6 0	V 8.70	non	non	non	non	non	(1), (2), (3)

(1) Compatibilité de migration ascendante de PROGAP vers PROGAP-Win: incompatibilité de fonctionnement simultané en Gestion à partir de PROGAPWin v2.60 .

(2) Convertisseur de caractères spéciaux (Diamètre...) DOS <-> ANSI intégré aux modules.

(3) Performances améliorées en fonctionnement réseau à partir de v2.2x et v2.3x sur Win-ALPHA avec délocalisation partielle sur poste local (affaire et base de prix) sur certaines phases de travail (écran du déboursé, rapports déboursé /GND), ce qui permet d'approcher les performances de la version Monoposte.

(4) Performances améliorées en fonctionnement réseau local à partir de la version 4.00 et utilisation possible de la notion de Groupes de travail.

## **ARTICLE 06 : DESCRIPTION DE LA FOURNITURE**

### **6.1- Gammes PROGAP-Win**

La fourniture comprend :

- 1) un ensemble de fichiers à télécharger depuis le site [www.mc3i.fr](http://www.mc3i.fr) (espace client) ou transmis sur un support CDROM ou clé USB en version bridée contenant :
  - l'ensemble des programmes compilés (module exécutable), la structure des fichiers de référence, des drivers et utilitaires, un programme d'installation (SETUP d'installation), un programme de configuration,
  - l'aide au format HTML pouvant être édité avec un navigateur (Netscape, Internet Explorer...) et la documentation sur l'emploi du LOGICIEL au format PDF,
  - un bordereau d'envoi avec procédure d'installation,
  - un jeu d'exemples (parking Péri) fourni pour information,
  - des notices techniques utilisateurs (au format PDF) suivant les options choisies (téléchargeables sur le site [www.mc3i.fr](http://www.mc3i.fr)).

#### **2) un fichier de débridage par module (.CLT)**

transmis par E.mail ou téléchargeable sur le site [www.mc3i.fr](http://www.mc3i.fr) (espace service : rubrique téléchargement spécifique client, débridage) qui intègre :

- le **débridage** du LOGICIEL suivant la LIGNE et les options mentionnées sur le bon de commande d'achat ou location de LICENCE STANDARD,
- le tatouage du LOGICIEL **au nom du CLIENT (nom de la société).**

Le LOGICIEL est livré en version bridée (version qui comporte l'ensemble des fonctionnalités avec une temporisation qui limite le temps d'utilisation et les impressions sont protégées par affichage de la mention SPECIMEN). Il est débridé par l'obtention du DROIT D'USAGE délivré par M&C3i qui permet :

- l'accès aux modules et options figurant sur le bon de commande de concession ou de location de LICENCE STANDARD,
- l'ouverture des modules en ligne **LT, BASE, PRO ou PRO +** qui fera varier le niveau de fonctionnalités.

Pour des raisons techniques, de compatibilité de fonctionnement et d'homogénéité fonctionnelle, la ligne est obligatoirement identique pour l'ensemble des modules pour une même installation.

#### **3) un code d'accès périodique** (à saisir au lancement du LOGICIEL en début de période) :

- si formule achat : la période est annuelle, trimestrielle ou mensuelle,
- si formule location : la période est mensuelle

Ce code d'accès protège l'entreprise, une fois la période écoulée, contre l'utilisation frauduleuse du LOGICIEL à l'extérieur de l'entreprise, par toute personne dès lors qu'elle ne fait plus partie des effectifs du CLIENT et ainsi ne bénéficie plus de l'autorisation d'utiliser le LOGICIEL.

Ce code d'accès est transmis par M&C3i au cours de la Huitaine précédent le début de la nouvelle période à l'interlocuteur informatique chez Le CLIENT qui fait son affaire de la communication du code à ses utilisateurs en interne ou mise à disposition sur le site [www.mc3i.fr](http://www.mc3i.fr) (espace services : rubrique codes périodiques).

Dans le cas d'un problème de communication du code en interne, l'utilisateur peut exceptionnellement obtenir un code provisoire auprès du service technique de M&C3i sous certaines conditions (il sera invité à se présenter pour s'assurer qu'il fait bien partie de l'entreprise).

Si le même utilisateur appelle le service technique de M&C3i sur 2 périodes successives, l'interlocuteur informatique du CLIENT sera informé de cette demande par M&C3i.

M&C3i se réserve le droit de modifier le mode de protection du LOGICIEL lors de l'évolution de ses produits et dans le cas d'un non respect de l'article 7 des présentes.

#### **4) une clé électronique (Dongle)** de protection par poste utilisateur en version Monoposte et Réseau local,

**Optionnel** : Si version en mode Réseau Distant

**Une clé électronique (Dongle)** sur le serveur CITRIX ou RDS/TSE

Si l'installation est en mode virtualisation, cette option ne peut pas être installée.

#### **5) si version réseau Local ou réseau Distant**, ajout d'un **fichier général de licence par utilisateur** (Licence\_nnnn\_.lic) de contrôle des postes utilisateurs.

#### **6) un accès spécifique** (protégé par N° de compte utilisateur et mot de passe) au **Site Internet [www.MC3i.fr](http://www.MC3i.fr)** (espaces services) pour les téléchargements du LOGICIEL et de la documentation associée.

**La fourniture ne comprend pas le code source du LOGICIEL.**

## **ARTICLE 07 : DESCRIPTION DU DROIT D'USAGE (étendue de la LICENCE)**

### **7.1- LE CLIENT**

Le bénéficiaire du droit d'usage (CLIENT) désigné sur le bon de commande d'achat ou de location de la LICENCE STANDARD peut être composé de :

- une Entité signataire seule,
- une Entité signataire et tous ses affiliés, répondant aux conditions d'éligibilité.

Les conditions d'éligibilité au contrat de LICENCE STANDARD:

- l'entité doit être légalement constituée.
- une entité affiliée est définie comme une entité contrôlée par l'entité signataire ou une autre entité affiliée à partir de 50% de prise de participation de son capital.

Dans le cas où l'entité signataire serait un GIE :

Les adhérents du GIE sont considérés comme des entités affiliées, sous la condition que ces entités affiliées, soient membres du GIE et tous soient détenus directement ou indirectement par une même entité à partir de 50% de prise de participation de son capital.

Les agences et chantiers en France Métropolitaine du CLIENT, bénéficient des conditions de la LICENCE STANDARD.

Le CLIENT peut modifier le lieu géographique en France Métropolitaine de ses agences ou de ses entités affiliées, modifier leur statut, mais s'assurer que les conditions d'éligibilité définies ci-dessus demeurent satisfaites tout au long de la durée du présent contrat.

La protection par clé électronique (Dongle) est obligatoire pour l'installation physique du LOGICIEL.

Le LOGICIEL est libellé avec l'en-tête unique de « l'entité signataire », mentionné sur le bon de commande (tatouage société, 25 caractères maxi étendu à 50 caractères à partir de PROGAP-Win version 3.xxx) .

### **7.2- Le Poste Utilisateur**

« POSTE UTILISATEUR », toute machine utilisatrice (Micro-ordinateur, tablette PC, Pocket PC ou Smartphone...) qui permet l'utilisation d'un module, option ou interface du LOGICIEL PROGAP-Win, que ce module, option ou interface soient exécutés localement (sur l'unité de stockage fixe ou amovible de la machine utilisatrice) ou à distance (via un réseau local ou un serveur d'application (CITRIX ou Windows Terminal Serveur : T.S.E /RDS ), ou par tout autre moyen ou support d'exécution du LOGICIEL

La composition du poste utilisateur peut varier par Poste Utilisateur (un ou plusieurs modules et/ou des options et interfaces aux modules) chez le CLIENT. Elle est mentionnée sur le bon de commande d'achat ou de location de LICENCE STANDARD par Poste Utilisateur.

Le CLIENT pourra paramétrer ensuite le LOGICIEL en interne pour autoriser ou non l'accès à l'un ou l'autre des modules sur le Poste Utilisateur dans la limite des Modules, options et interfaces acquises sur le Poste Utilisateur s'il souhaite interdire l'accès au module à certains utilisateurs (liste d'utilisateur avec profils utilisateurs configurable dans PROGAP-Win).

#### **. Poste utilisateur : utilisation en Monoposte**

Le LOGICIEL est installé sur le disque local fixe ou amovible de la machine utilisatrice (PC).

Un Poste Utilisateur équipé d'une clé électronique (Dongle) de protection pour le LOGICIEL est compté pour une **LICENCE d'utilisation**.

#### **. Poste utilisateur : utilisation en réseau local.**

Le LOGICIEL exécutable est installé sur le serveur local PROGAP-Win.

Un Poste Utilisateur équipé d'une clé électronique (Dongle) de protection pour le LOGICIEL est compté **pour une LICENCE d'utilisation**.

#### **. Poste utilisateur : utilisation en réseau distant (accès distant avec CITRIX OU T.S.E/RDS)**

Le LOGICIEL est installé sur le serveur CITRIX ou T.S.E/RDS qui permet le partage de l'application et des données par les utilisateurs depuis un site distant.

La présence d'un compte utilisateur CITRIX ou T.S.E/RDS paramétré pour PROGAP-Win qui permet un point d'accès au LOGICIEL est comptée pour une LICENCE d'utilisation.

Le poste serveur est alors équipé d'une limitation du nombre de postes correspondant à la LICENCE acquise par le CLIENT, en option , d'une clé électronique (Dongle) de protection (non compatible avec une virtualisation).

### **7.3- Etendue du DROIT D' USAGE.**

Le droit d'usage du LOGICIEL s'entend sans limitation de durée dans le cadre de l'achat d'une LICENCE STANDARD commandée auprès de M&C3i par le CLIENT et acceptée par M&C3i, limitée à la période de location dans le cadre d'une location de la LICENCE STANDARD.

#### **7.4- Concession du DROIT D'USAGE.**

Le CLIENT ne peut utiliser le LOGICIEL dans d'autres conditions que celles expressément permises dans les présentes, et notamment ni louer, ni céder en location vente, emprunter ou revendre le LOGICIEL. Le CLIENT ne peut autoriser des tierces parties à bénéficier de l'utilisation ou des fonctionnalités du LOGICIEL par l'intermédiaire d'une exploitation en temps partagé, d'une location, d'une concession, d'un prêt, d'un service bureau.

Le CLIENT n'est pas autorisé à céder à titre onéreux ou même gratuit à un tiers les droits qui lui ont été concédés par M&C3i.

Le CLIENT ne peut reconstituer le LOGICIEL, ni analyser, ni décompiler ou désassembler celui-ci.

Le CLIENT ne peut pas modifier, traduire, ni créer de produits dérivés fondés sur une partie ou la totalité du LOGICIEL et notamment codes Sources et algorithmes.

Le CLIENT ne peut pas copier le LOGICIEL ou leur documentation, de façon totale ou partielle, à d'autres fins que pour l'usage dont il est destiné et dans le cadre limitatif de la LICENCE.

Est notamment interdite, la copie à des fins autres que l'utilisation métier dans le cadre régit par la LICENCE.

Dans le cadre de la cession d'une entité affiliée, celle-ci est déclarée sortante du contrat. L'entité signataire conserve les droits d'utilisation de cette entité. Le droit d'utilisation n'est pas transférable sur l'entité sortante.

Dans le cas, où celle-ci souhaiterait poursuivre l'utilisation du LOGICIEL, elle doit obligatoirement contracter auprès de M&C3i. Un nouveau contrat de concession ou location de droit d'utilisation est alors établi par M&C3i.

Le CLIENT a la faculté d'utiliser ce LOGICIEL (sans changement du tatouage client) pour gérer les chantiers en participation même si celui-ci est minoritaire.

Le CLIENT n'a pas le droit de mettre le LOGICIEL à disposition de ses partenaires à titre onéreux ou même gratuit, sauf accord écrit préalable de M&C3i.

#### **7.5- Extension du DROIT D'USAGE.**

##### **7.5.1- Extension du nombre de Postes Utilisateurs au sein des entités affiliées.**

Le CLIENT peut transférer des postes sur la nouvelle agence ou filiale rattachée à l'entité signataire sous réserve du respect d'éligibilité de l'entité affiliée définie à l'article 7.1 des présentes.

Pour l'équipement de postes Utilisateurs supplémentaires, elle passe commande de nouvelles LICENCES correspondantes aux postes Utilisateurs supplémentaires et de la maintenance associée. M&C3i fournit alors de nouvelles clefs électroniques (Dongle) correspondant à la commande de LICENCE STANDARD.

##### **7.5.2- Extension de l'équipement avec de nouveaux modules ou nouvelles options dans les entités affiliées**

Pour l'équipement avec de nouveaux modules ou options qui vient compléter la configuration existante, le CLIENT acquitte le droit d'utilisation pour le nouveau module ou l'option pour les Postes Utilisateurs souhaités.

Il acquitte également le supplément de maintenance associée à ces modules ou options qui est calculée au prorata restant pour finir l'année civile en cours.

Le nombre de Postes Utilisateurs est géré par l'existence de clefs électroniques (Dongle).

### **ARTICLE 08 : PRIX D'ACHAT ou de LOCATION de la LICENCE STANDARD**

#### **8.1- PRIX de la LICENCE STANDARD**

Le prix du droit d'usage du LOGICIEL est mentionné sur le bon de commande établi par M&C3i et signé par le CLIENT.

Ce montant est majoré de la TVA au taux légal en vigueur (20.00 % au 01/01/2025 pour la France métropolitaine, 8.5 % pour les DOM TOM) ou toute autre taxe ou impôts à venir exigible sur ces LICENCES.

Les remises effectuées sur les postes supplémentaires ou les tarifs des LICENCES multiples ne sont applicables que pour une même entité (en-tête de société unique)

Dans le cas de la LICENCE STANDARD en Pack multimodules, le prix consenti par poste Utilisateur de ce Pack multimodules ne peut en aucun cas faire l'objet d'un remboursement partiel pour non utilisation d'un module du pack ni de l'éclatement des modules de ce pack en plusieurs postes utilisateurs.

#### **8.2- Principe de calcul du prix de la LICENCE standard**

Le prix de la LICENCE standard est librement fixé par M&C3i.

M&C3i se réserve le droit de modifier le mode de calcul, le prix et les caractéristiques de ses produits et des prestations complémentaires sans préavis en fonction de l'évolution du marché.

**1) M&C3i a établi un Tarif Général Public (France) des LOGICIELS PROGAP-Win** par modules et Pack multi-modules et par LIGNE de produits.

Ce tarif correspond au Prix de Référence pour un poste utilisateur en version monoposte en formule achat poste par poste (< à 50 utilisateurs) avec protection par clé électronique.

Ce tarif peut évoluer en fonction des caractéristiques des produits et du marché sans préavis.

**2) Le CLIENT choisit son équipement** (modules, options, interfaces) pour la configuration par Poste Utilisateur.

**3) Le coût de la LICENCE STANDARD est basé sur :**

. le calcul du prix de chaque poste Utilisateur (calculé sur le tarif de référence en vigueur d'un poste de travail en version monoposte au moment de l'achat ou de l'extension) et des éventuelles plus values (réseau local, réseau distant...)

. le taux de remise correspondant au nombre de Postes Utilisateurs cumulés chez le CLIENT.

. 1<sup>er</sup> équipement : Un tarif spécial « Pack Entreprise » est proposé pour un équipement d'au moins 3 fonctions métiers parmi les 5 fonctions proposées : E. Prix, Gestion, Facturation, Planning, Parc matériel.

### **8.3- Location (simple ou avec option de rachat de LICENCE) de la LICENCE STANDARD et maintenance**

#### **8.3.1- 2 formules : location Evolution 1 et location Evolution 2 (gamme PROGAP-Win)**

La formule location intègre le droit d'utilisation du LOGICIEL et la maintenance du LOGICIEL.

C'est une alternative à l'achat de la LICENCE STANDARD pour :

- démarrer en limitant l'investissement lors de la mise en place pour ne pas cumuler l'achat de la LICENCE et la formation,
- démarrer en limitant les risques pour l'entreprise, qui a la possibilité :
- . d'acquérir le LOGICIEL à tout moment pendant la location (en déduisant du prix d'achat une partie de la location mensuelle versée),
- . de cesser à tout moment la location si le LOGICIEL ne lui convient pas ou si elle n'a pas les moyens de le mettre en oeuvre (disponibilité temporelle ou moyens humains défaillants dans l'entreprise)

Le coût de la location est basé sur le prix de la LICENCE STANDARD (nombre de postes utilisateurs).

La formule location ne peut être souscrite dans le cadre d'une migration depuis une ancienne Gamme.

Les conditions de rachat de la LICENCE STANDARD ou de résiliation en cours de location sont les suivantes :

#### **. Location avec option d'achat : Rachat en cours de location**

Remise sur prix de concession de la LICENCE STANDARD calculée sur la base de 75 % de la location mensuelle versée, limitée à 75 % du prix d'achat consenti ou 75 % du tarif de concession de LICENCE STANDARD en vigueur au moment du rachat s'il est plus favorable pour le CLIENT.

. **Location simple** : La formule location simple ne permet pas le rachat de la LICENCE STANDARD.

#### **- Résiliation :**

La location peut être résiliée à tout moment avec **un préavis de 1 mois**, transmis par lettre recommandée avec accusé de réception.

La location est proposée **suivant 2 formules** selon les prestations souhaitées par l'entreprise :

- location PROGAP-Win Evolution 1
- location PROGAP-Win Evolution 2 ,

Dans le cadre de la location du LOGICIEL, le droit d'utilisation s'éteint lors de la résiliation du contrat de location.

Le CLIENT doit alors sous huitaine restituer à M&C3i l'intégralité du LOGICIEL (CDRom, documentation, clé électronique : dongle).

#### **8.3.2- location PROGAP-Win Evolution 1**

La location PROGAP-Win Evolution 1 ou PROGAP Evolution 1 comprend pendant la durée de la location :

**1- La location du droit d'usage du LOGICIEL,**

**2- la maintenance suivant la formule Maintenance PROGAP-Win Evolution 1 (cf. article 12.1 des présentes)**

En formule location simple, le support technique est limité à 1 appel / trimestre avec le correspondant métier. Au-delà, tarification /appel suivant tarif en vigueur

#### **8.3.3- location PROGAP-Win Evolution 2**

La location PROGAP-Win Evolution 2 comprend pendant la durée de la location :

**1- La location du droit d'usage du LOGICIEL**

**2- la maintenance suivant la formule Maintenance PROGAP-Win Evolution 2 (cf. article 12.1 des présentes)**

En formule location simple , le support technique est limité à 1 appel / trimestre /Poste utilisateur. Au-delà, tarification /appel suivant tarif en vigueur

## **ARTICLE 09 : LIVRAISON**

Après signature du bon de commande de concession ou location et maintenance et à réception par M&C3i de l'acompte versé à la commande, la livraison de la fourniture est effectuée sous un délai de 2 semaines environ (hors période de congés et salons professionnels) ou à la date de livraison figurant sur le bon de commande.

Elle s'effectue par envoi postal en pli recommandé avec accusé de réception (métropole) ou courrier recommandé International (export) ou enlèvement par le CLIENT ou livraison par M&C3i ou par tout autre moyen technique (téléchargement) suivant les conditions spécifiées sur le bon de commande.

Le LOGICIEL est transmis à l'attention de l'un ou l'autre des interlocuteurs désignés par le CLIENT comme correspondants de M&C3i qui se chargent de sa diffusion au sein de l'entreprise.

Dans le cas, où la livraison et l'installation seraient effectuées par un PARTENAIRE Agréé, les modalités de livraison et d'intervention seraient mentionnées sur le bon de commande d'achat ou de location de la LICENCE STANDARD en accord avec le CLIENT et le PARTENAIRE.

## **ARTICLE 10 : INSTALLATION**

### **10.1- Modes d'Installation**

Le LOGICIEL PROGAP-Win peut être implanté suivant 3 modes d'installation, la version livrée dépendra du mode d'installation :

#### **. Installation MONOPOSTE.**

Le LOGICIEL est livré en version monoposte.

Il est installé sur le disque dur local fixe ou amovible du Micro-ordinateur.

Il nécessite l'installation des fichiers de débridage Monoposte (CLT-Mono) et du pilote de clé électronique.

#### **. Installation en RESEAU LOCAL.**

Le LOGICIEL est livré en version réseau local qui permet le partage des données utilisateurs.

Le programme exécutable peut être installé en local ou sur le serveur du réseau, les données partagées sont installées sur le serveur du réseau.

Le fonctionnement en mode réseau local baisse les performances du LOGICIEL (par rapport à une utilisation monoposte) en raison du contrôle d'intégrité et d'accès aux données partagées. Elles dépendent également des performances du réseau installé.

Par ailleurs, le travail simultané par plusieurs utilisateurs au sein d'une même affaire et le même module est fortement déconseillé en raison de la baisse de performances dans ce cas d'utilisation. Un paramétrage (mode réseau délocalisé) permet d'effectuer certains traitements temporairement sur le disque dur local pour améliorer les performances.

Il nécessite l'installation des fichiers de débridage Réseau Local (CLT- Réseau local) et du fichier de licence (.LIC) sur le serveur local et du pilote de clé électronique (dongle) sur les stations connectées (POSTES UTILISATEURS) au serveur local.

#### **. Installation en RESEAU distant (avec serveur d'application CITRIX OU T.S.E./RDS)**

Le LOGICIEL est livré en version réseau option CITRIX OU T.S.E./RDS qui permet le partage de l'applicatif et des données utilisateurs sur serveur d'application CITRIX OU T.S.E./RDS.

Le programme exécutable et les données partagées sont installés sur le serveur CITRIX ou T.S.E./RDS

La fourniture ne comprend pas le LOGICIEL serveur d'application CITRIX OU T.S.E./RDS qui doit être acheté indépendamment du LOGICIEL auprès d'un revendeur de solutions CITRIX OU T.S.E./RDS qui se chargera du paramétrage de CITRIX OU T.S.E./RDS

Ce mode d'utilisation nécessite également un accès distant via ligne SDSL ou fibre ou 5G (ou ADSL, 3G, 4G avec moins de performance).

Une ligne RTC pourra également être utilisée mais avec de très faibles performances (pour utilisation ponctuelle ou consultation uniquement).

Il nécessite l'installation des fichiers de débridage Réseau Distant (CLT- Réseau Distant) et du fichier général de licence par utilisateur

(Licence\_nnnn\_.lic) sur le serveur distant et en option du pilote de clé électronique sur le serveur distant.

Les performances sont optimales dans le cas d'une installation sur un seul serveur distant (application + données (data))

### **10.2- Installation effectuée par le CLIENT ou par M&C3i ou par un PARTENAIRE Agréé**

Le CLIENT pourra installer le LOGICIEL par ses propres moyens à partir du SETUP d'installation destiné à l'auto installation du LOGICIEL. Dans ce cas, l'installation du LOGICIEL et le paramétrage seront effectués sous sa propre responsabilité.

Le CLIENT pourra obtenir une assistance téléphonique auprès du support technique de M&C3i et/ou du PARTENAIRE Agréé suivant les conditions définies au Contrat de concession de LICENCE STANDARD.

Le CLIENT pourra également faire appel à M&C3i ou à un PARTENAIRE agréé pour l'installation, ce qui est fortement recommandé dans le cadre d'une installation en mode réseau local ou réseau distant.

Dans ce cas, M&C3i ou le PARTENAIRE Agréé effectue cette prestation dans le cadre d'une commande séparée de prestation de service et établit un RAPPORT D'INSTALLATION mentionnant :

- le LOGICIEL installé,
- la configuration installée sur chaque poste,
- les tests de fonctionnement effectués.

Une copie est alors remise au CLIENT suite à l'installation et signée par le CLIENT.

Par ailleurs, M&C3i propose dans le cadre des stages de formation, des formations destinées aux administrateurs du LOGICIEL qui présentent l'installation, le paramétrage et des informations techniques liées à l'utilisation du LOGICIEL.

### **10.3- Installation d'une Pré-version du LOGICIEL**

Dans le cadre d'une mise à jour, Le CLIENT pourra demander à M&C3i en avant première, le prêt d'une Pré-version du LOGICIEL pour tests de validation avant l'installation de la version commerciale définitive.

Dans la mesure où une Pré-version n'est pas validée de manière définitive par M&C3i, elle est susceptible de ne pas fonctionner correctement et n'est pas nécessairement au même niveau de performance que la version commerciale définitive et peut être modifiée au niveau fonctionnel et de ses performances. Le CLIENT devra alors prendre toutes les dispositions nécessaires pour installer cette Pré-version de manière indépendante de la version déjà installée afin de ne pas perturber le fonctionnement de cette dernière (cf. article 11.4 des présentes).

## **ARTICLE 11 : GARANTIES**

### **11.1- Garantie de bon fonctionnement (défaut bloquant) pendant la période de garantie**

Malgré le soin mis à l'élaboration et à la vérification du LOGICIEL par M&C3i sur différents environnements (OS et matériels), dans certaines combinaisons et conditions d'utilisation, il est possible que certains défauts apparaissent. M&C3i ne déclare ni ne garantit d'une quelconque manière que ce soit que le LOGICIEL fonctionnera sans erreur, bogue ou anomalie.

Durant une durée de **1 an** à partir de la date de livraison du LOGICIEL, M&C3i s'engage à mettre les moyens nécessaires pour corriger gratuitement, dans un délai raisonnable (quelques jours pour les cas graves), tout défaut «bloquant» de fonctionnement mis en évidence et ne résultant pas d'une utilisation anormale ou dans des conditions anormales de celui-ci ou de problème technique lié à la configuration ou spécificités du matériel et environnement utilisés qui pourraient entraîner une incompatibilité de fonctionnement (se référer aux spécificités des conditions d'utilisation à l'article 5 des présentes). Cette garantie d'origine est prolongée dans le cadre de la souscription d'un contrat de Maintenance PROGAP-Win Evolution 1 ou Evolution 2.

Un défaut de fonctionnement est considéré «**bloquant**», si une fonctionnalité existante dans le LOGICIEL indispensable pour le CLIENT ne peut être remplie par le LOGICIEL. Une fonction pouvant être traitée par un moyen détourné dans le LOGICIEL (par d'autres fonctionnalités indirectes) annule le caractère bloquant de ce défaut.

Ce défaut sera signalé à M&C3i par courrier comprenant la description du défaut constaté, si possible des copies sur papier des écrans sur lesquels apparaît ce défaut ainsi qu'une copie par courrier électronique (E.Mail) ou autres supports des fichiers utilisés au moment de la manipulation ou commande faisant apparaître le défaut.

M&C3i respectera la confidentialité des informations fournies et les détruira après usage.

M&C3i fournira alors par téléchargement ou autre support, un correctif incluant les parties du LOGICIEL corrigées qui seront transmises au correspondant de M&C3i chez le CLIENT ou pourra indiquer la marche à suivre si ce défaut peut être corrigé avec un patch correctif du constructeur du matériel ou du fournisseur de l'OS (Operating System).

Il appartiendra au CLIENT de répercuter ces corrections auprès des utilisateurs, sauf s'il missionne M&C3i ou le PARTENAIRE Agréé dans le cadre d'une prestation de service.

M&C3i n'est responsable que de la rectification des défauts éventuels. M&C3i ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des conséquences directes ou indirectes de l'utilisation de ses LOGICIELS ou de l'incapacité d'utilisation de ceux-ci et ce quelles qu'en soient les circonstances.

Dans le cas où le défaut signalé serait imputable à une erreur de manipulation, une mauvaise compréhension des instructions, un matériel défectueux ou mal configuré, M&C3i se réserve le droit de facturer au CLIENT des honoraires d'intervention sur la base des tarifs en vigueur.

L'intervention directe sur des fichiers par le CLIENT, si elle ne respecte pas les contraintes de cohérence du LOGICIEL, est considérée comme une utilisation anormale du système.

Cette garantie s'applique exclusivement sous les conditions suivantes :

- compatibilité ascendante avec les versions du LOGICIEL distribuées par M&C3i,
- utilisation des modules de même numéro de version et la même ligne dans le cadre d'échange de données entre les différents modules sur le même poste utilisateur ou postes utilisateurs différents, sauf spécifications particulières de M&C3i,
- utilisation de la dernière version mise à jour par M&C3i,
- respect des conditions d'utilisation définies à l'article 5,
- utilisation sur un Poste utilisateur déclaré.

Remarque : Pour les LICENCES avec clés électroniques :

La clé électronique est garantie pendant 3 ans à compter de la date de livraison contre tout défaut de fonctionnement.

Pendant cette période, elle est échangée gratuitement à réception de la clé défectueuse (par une clé de même type ou d'une autre série)

Au-delà de cette période où, dans le cas d'une détérioration anormale ou bris pendant la période de garantie de 3 ans, elle peut être remplacée gratuitement dans le cadre du contrat de maintenance PROGAP-Win Evolution 1 ou Evolution 2 ou pour un coût forfaitaire suivant le tarif en vigueur au moment du remplacement si aucun contrat de maintenance n'a été souscrit.

Dans tous les cas, le remplacement ne pourra être effectué qu'après réception de la clé défectueuse ou détériorée.

Pendant la phase d'échange de la clé défectueuse, M&C3i fournira un code d'accès provisoire pour que le client puisse poursuivre l'utilisation du LOGICIEL.

### **11.2- Garantie contre le vol ou perte du LOGICIEL ou perte de données**

#### **11.2.1- Vol ou perte du LOGICIEL**

Dans le cas d'une protection du LOGICIEL par clé électronique (Dongle), M&C3i ne garantit pas le remplacement du LOGICIEL (clef électronique) en cas de perte ou disparition quelle qu'en soit la cause de la clé électronique chez le CLIENT.

Il est impossible d'acheter une clé séparément. Le seul moyen de se procurer une nouvelle clé est de racheter une LICENCE STANDARD pour l'utilisateur.

M&C3i invite expressément le CLIENT à vérifier qu'il dispose d'une police d'assurance qui couvre le vol, la perte ou la destruction du LOGICIEL protégé par la clé électronique (dongle).

#### **11.2.2- Perte de données**

Le CLIENT reconnaît être informé que la mise en place d'une procédure de sauvegarde de ces données, dont la fréquence minimale conseillée est quotidienne, est de sa propre responsabilité et en aucun cas ni pour des raisons que ce soit, M&C3i ne pourra être tenu pour responsable de la perte de tout ou partie de celles-ci.

### **11.3- Mises à jour correctives transmises dans le cadre de la garantie**

La concession du droit d'usage ne comprend pas de mise à jour (même mineure) du LOGICIEL sauf dans le cas de défaut bloquant pendant la période de garantie du LOGICIEL qui nécessiterait l'envoi d'une version corrective du LOGICIEL.

M&C3i informera le CLIENT de la mise sur le marché des évolutions et nouvelles versions ou des nouveaux modules du LOGICIEL par courrier ou e.mail ou via le site [www.mc3i.fr](http://www.mc3i.fr).

L'achat de LICENCES d'utilisation complémentaires ne prolonge pas la garantie d'origine

#### **11.4- Mises à jour en Pré-Version**

Une Pré-version du LOGICIEL doit être installée de manière indépendante de la version en cours d'utilisation chez Le CLIENT afin d'éviter toute éventuelle perturbation de fonctionnement de la version commerciale définitive précédente qui est déjà installée, sauf spécification particulière de M&C3i.

Une pré-version n'est pas garantie par M&C3i.

Ce non-respect d'utilisation, entraîne la perte de la garantie de bon fonctionnement.

### **ARTICLE 12 : PRESTATIONS DE MAINTENANCE**

M&C3i propose d'accompagner le CLIENT au cours des phases d'installation et d'utilisation du LOGICIEL par des prestations de maintenance pour le support technique et l'évolution du LOGICIEL (Mises à jour mineures et majeures dans la même gamme), la prolongation de la garantie de bon fonctionnement du LOGICIEL.

La concession des droits d'utilisation initiale inclut un support technique d'installation pendant un mois à compter de la livraison du LOGICIEL pour de l'aide téléphonique éventuelle à l'installation. Au-delà de cette période, le support technique est assuré exclusivement dans le cadre de la souscription d'un contrat de maintenance PROGAP-Win Evolution 1 ou Evolution 2, PROGAP-Win Support Technique.

Une maintenance de proximité pourra être effectuée par un PARTENAIRE Technique Agréé en accord avec le CLIENT,

Dans ce cas, ceci sera mentionné sur le bon de commande d'achat de LICENCE STANDARD et maintenance ou de location de LICENCE STANDARD et maintenance contracté par le CLIENT auprès de M&C3i.

M&C3i interviendra alors en 2<sup>me</sup> temps ou directement sur demande du PARTENAIRE ou du CLIENT avec accord du PARTENAIRE Agréé après exposé à M&C3i des interventions effectuées préalablement par le PARTENAIRE auprès du CLIENT.

#### **12.1- Prestations proposées pour la maintenance:**

##### **12.1.1- Formule globale PROGAP-Win Evolution 2**

La formule PROGAP-Win Evolution 2 ou PROGAP Evolution 2 est souscrite lors de la commande de la LICENCE STANDARD du LOGICIEL.

Elle comprend :

1) La **Prolongation de garantie de bon fonctionnement** limitée à la correction des défauts bloquants de fonctionnement éventuels (cf. article 11 des présentes ),

2) Le **Support Technique** préformation ou post-formation (aide à l'installation ou à l'utilisation) pour **tous les interlocuteurs** (2 interlocuteurs relais (1 correspondant informatique et 1 correspondant métier) et tous les utilisateurs) désignés chez le client, comprenant :

. **L'Assistance Téléphonique (hot line),**

. Les **réponses** (par E.Mail) aux **questions techniques** posées (par E.mail ou courrier) par le client sur le LOGICIEL.

Dans ce cas, l'utilisateur final peut contacter directement le support technique de M&C3i ou le PARTENAIRE. Il est cependant conseillé que l'utilisateur contacte dans un premier temps l'un des interlocuteurs relais dans l'entreprise afin de pouvoir regrouper les demandes.

3) la **mise à disposition des mises à jour Mineures et Majeures** du LOGICIEL dans la même Gamme, proposées dès leur sortie et transmises par LRAR sur demande du CLIENT ou par téléchargement depuis le site WEB de M&C3i , à l'interlocuteur désigné correspondant informatique d'M&C3i (sur sa demande formulée sur papier libre ou par retour du formulaire M&C3i de demande de mise à jour disponible sur le site [www.MC3i.fr](http://www.MC3i.fr)).

4) l'**information périodique** par le **bulletin MC3i NEWS** sur les évolutions des produits diffusé par voie postale ou téléchargeable sur le site WEB de M&C3i. ou l'information sur le site [www.mc3i.fr](http://www.mc3i.fr) ou l'information par E.mailing.

Cette formule est souscrite par période d'un an selon les conditions visées à l'article 12.6 des présentes.

##### **12.1.2- Formule globale PROGAP-Win Evolution 1**

La formule PROGAP-Win Evolution 1 ou PROGAP Evolution 1 est souscrite lors de la commande de la LICENCE STANDARD du LOGICIEL.

Elle comprend les mêmes prestations qu'avec la formule PROGAP-Win Evolution 2 ou PROGAP Evolution 2 sauf pour le Support Technique qui est **limité à 2 interlocuteurs (relais) nommément désignés chez le client** comme correspondants informatiques et métier d'M&C3i.

Dans ce cas, l'utilisateur final ne contacte pas en direct le support technique d'M&C3i et se rapproche de ses 2 correspondants dans l'entreprise qui assurent le support technique.

Cette formule est souscrite par période d'un an selon les conditions visées à l'article 12.6 des présentes.

##### **12.1.3-Formule PROGAP-Win Support Technique seul**

Elle comprend:

1) Le **Support Technique** préformation ou post-formation (appui technique ponctuel) pour **tous les interlocuteurs** désignés chez le client qui comprend :

. **L'Assistance Téléphonique (hot line),**

. Les **réponses** (par E.Mail) aux **questions techniques** posées (par E.mail ou courrier) par le client sur le LOGICIEL.

2) L'information périodique par le **bulletin MC3i NEWS** sur les évolutions des produits.

La formule PROGAP-Win Support Technique seul est souscrite lors de la commande de la LICENCE STANDARD du LOGICIEL ou lors de la 1<sup>ère</sup> sollicitation du support technique d'M&C3i, au-delà de la période d'un mois à compter de la date de livraison du LOGICIEL (support assuré pour l'aide éventuelle à l'installation).

Le support technique est facturé sur la base:

- d'un abonnement annuel de souscription au service de support technique d'M&C3i (forfait sur la totalité des postes utilisateurs),
- d'une facturation par intervention, forfait incluant 1/4 d'heure maxi de support technique,

- d'une facturation au temps passé par M&C3i (analyse, rédaction de la réponse, temps d'intervention, frais de réception et d'envoi) au-delà du 1/4 d'heure d'intervention.

La formule support technique uniquement ne comprend pas de mise à jour mineure ou majeure ni de prolongation de la garantie de bon fonctionnement d'origine.

#### **12.1.4- Option WEB-Assistance au Support technique : Prise en main du poste utilisateur à distance.**

Cette fonction pourra être proposée en option dans le cadre des 2 formules Globales PROGAP-Win Evolution 1 ou 2.

La Prise en main se fera sous l'autorisation donnée par l'utilisateur au moment de l'intervention qui sera réalisée après que le technicien de M&C3i ait expliqué la manipulation qui va être effectuée avec l'accord de l'utilisateur.

### **12.2- Le Support Technique préformation ou post-formation**

Il comprend :

- la réception de l'appel,
- l'analyse de l'appel et son diagnostic :
  - fiche d'identité de l'utilisateur,
  - fiche d'identité du matériel utilisé,
  - la détermination et la mise au point du remède,
  - la prescription du remède à appliquer par le CLIENT.
- la communication peut s'effectuer avec les moyens suivants : courrier normal, téléphone, Chronopost, E.Mail, Messagerie vocale chez M&C3i, message sur site WEB de M&C3i.

Ce support technique est une assistance (hot line) ponctuelle d'aide à l'utilisation du LOGICIEL.

Il peut être utilisé ponctuellement à discrétion avant le suivi par l'utilisateur d'un stage de formation dispensé par M&C3i ou après une formation en appui ponctuel sur l'utilisation du LOGICIEL.

Il ne doit en aucun cas se substituer à une prestation de formation sur le LOGICIEL.

M&C3i se réserve le droit d'avertir le CLIENT dans le cas d'abus de cette prestation pour pallier un manque de formation et de prendre des mesures limitatives pour cette prestation.

Le support technique est assuré exclusivement sur les dernières mises à jour, versions majeures N et N-1 et N.x ou N.x-1.

### **12.3- La prolongation de la garantie de bon fonctionnement**

Après la période de garantie d'origine, la prolongation de garantie de bon fonctionnement est incluse dans les formules globales PROGAP-Win Evolution 1 ou Evolution 2.

Les limites de cette garantie sont décrites à l'article 11 des présentes conditions générales.

Compte tenu de l'évolution rapide du matériel et des systèmes d'exploitation, la garantie de bon fonctionnement est assurée exclusivement sur la dernière version majeure (version N.0 ou N.n.) commercialisée et pour les configurations citées à l'article 5 (conditions d'utilisation) M&C3i peut être amené à demander au client de migrer sur la dernière mise à jour pour assurer le bon fonctionnement du LOGICIEL.

### **12.4- Les Mises à jour Majeures du LOGICIEL standard dans la gamme PROGAP-Win**

Des Mises à jour Majeures des modules standards du LOGICIEL, migration d'une version N-1 à N (exemple : 1.0 à 2.0) ou N.x-1 à N.x (exemple : 1.20 à 1.30) sont proposées annuellement ou bis annuellement par M&C3i.

Elles comprennent des évolutions fonctionnelles ou/et des évolutions techniques liées aux configurations matérielles.

Elles sont proposées dès leur sortie sur le marché.

Les mises à jour Majeures sont garanties 3 mois.

Ces mises à jour sont proposées sans facturation supplémentaire dans le cadre des contrats PROGAP-Win Evolution 1 ou Evolution 2

Les frais de livraison des Mises à jour sont inclus pour la France Métropolitaine (en sus pour les autres cas) dans le cadre des contrats PROGAP-Win Evolution 1 ou Evolution 2.

Remarques :

- Un changement de technologie qui nécessiterait une réécriture globale ou supérieure à 50 % du codage du LOGICIEL comme le passage de la gamme PROGAP à la gamme PROGAP-Win (32 bits) qui a nécessité une réécriture à plus de 90 % du LOGICIEL sur un nouveau langage de développement pour changer de technologie, n'est pas considéré comme une mise à jour. Des conditions particulières ont été accordées aux clients ayant un contrat PROGAP Evolution 1 ou Evolution 2 en cours de validité sur l'ancienne Gamme au moment du changement de Gamme.

M&C3i se réserve le droit d'arrêter la commercialisation et l'évolution de ce module à tout moment et en particulier en cas de problème technique ne permettant pas son évolution ou la poursuite de son bon fonctionnement (remplacement possible par l'option Win-ALPHA Export DQE-Excel de l'option Win-ALPHA export Win-DQE).

### **12.5- Les Mises à jour Mineures des LOGICIELS standards**

Des Mises à jour Mineures des modules standards du LOGICIEL, migration d'une version N.xy-1 à N.xy (exemple 1.31 à 1.32 ou 1.32a à 1.32b) peuvent être proposées par M&C3i entre 2 versions majeures. Elles peuvent comprendre des évolutions correctives ou fonctionnelles mineures ou/et des évolutions techniques mineures liées aux configurations matérielles.

Elles sont proposées dès leur sortie sur le marché. Les mises à jour mineures sont garanties 1 mois.

Ces mises à jour sont proposées sans facturation supplémentaire dans le cadre des contrats PROGAP-Win Evolution 1 ou Evolution 2.

Les frais de livraison des Mises à jour sont inclus pour la France Métropolitaine (en sus pour les autres cas) dans le cadre des contrats PROGAP-Win Evolution 1 ou Evolution 2 .

### **12.6- Le processus de commande**

Les formules PROGAP-Win Evolution 1 ou Evolution 2 font l'objet d'une commande établie en même temps que la concession du droit d'usage sur une base annuelle (la 1<sup>ère</sup> année, calculé au prorata du temps restant entre la date d'acquisition et le 31 décembre de l'année). Le renouvellement pour les années suivantes s'effectue par année civile par tacite reconduction avec une période de préavis d'un mois en cas de résiliation par le CLIENT ou par M&C3i. Un courrier recommandé avec accusé de réception devra être transmis avant cette période de préavis à l'autre partie.

Une seule formule est souscrite pour l'ensemble de la configuration installée et le nombre total de postes utilisateurs installés, elles ne peuvent en aucun cas être souscrites pour une partie de la configuration installée.

L'extension de la LICENCE STANDARD fait l'objet d'une commande systématique de l'extension de la maintenance associée.

La révision tarifaire des prestations est effectuée annuellement au 01 janvier suivant l'indice d'ingénierie Syntec.

## **ARTICLE 13 : AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES**

### **13.1- Prestations proposées**

M&C3i met à disposition du CLIENT, son service technique pour des prestations :

- d'analyse de procédures avant l'installation des LOGICIEL,
- d'installation et de paramétrage du LOGICIEL,
- de préparation de plans de formation et la formation de groupes pilotes ou d'utilisateurs finaux,
- d'établissement de cahier des charges pour développements complémentaires ou spécifiques,
- de développements de modules complémentaires ou de fonctions complémentaires au sein des modules,
- d'assistance à la gestion,

Les tarifs sont actualisés chaque année au 1er janvier suivant les indices d'ingénierie SYNTEC. Ils ne comprennent ni les frais de déplacement et d'hébergement, ni l'éventuelle mise à disposition de matériel ou de locaux, sauf spécifications particulières.

D'une façon générale, ces prestations font l'objet d'un devis préliminaire.

Certaines prestations pourront être proposées par un PARTENAIRE Agréé, dans tous les cas le CLIENT sera informé de ce fait.

### **13.2- Stages de formation intra-entreprise (sur site ou chez M&C3i ou à distance) et interentreprises chez M&C3i**

Un programme de formation est proposé par M&C3i sur le LOGICIEL.

Le programme et le tarif des stages en vigueur sont fournis sur demande.

Les stages de formation sont dispensés par groupes de 1 à 4 personnes maxi pour un bon fonctionnement du stage.

M&C3i est agréée organisme de formation sous le numéro : **11 92 13 605 92** (Agrément France) et **Certificat Qualiopi n° 23FOR01051.1 émis le 07/08/2023 activité Formations.**

Le CLIENT peut commander à M&C3i 2 types de stages :

#### **. stages intra-entreprise**

Les stages intra-entreprise sont dispensés spécifiquement pour le CLIENT sur site ou chez M&C3i ou à distance.

Le programme est élaboré avec le CLIENT, à défaut suivant le programme standard proposé par M&C3i

Les stages intra-entreprise font l'objet d'une convention de formation annuelle ou ponctuelle simplifiée.

#### **. stages interentreprises**

Un planning des stages interentreprises est diffusé trimestriellement.

Les stages interentreprises sont dispensés en général chez M&C3i ou à distance et font l'objet d'une convention de formation simplifiée.

Les stages pourront être assurés par M&C3i ou par l'un de ses Partenaires Formateur Agréé.

#### **. Remarque : Certification Qualiopi de M&C3i**

M&C3i en tant qu'organisme de formation est certifié QUALIOPi (actions de Formation) depuis le 05/11/2021 (renouvelé le 07/08/2023).

M&C3i est donc référencé auprès des OPCO pour proposer une offre de formation complète, de qualité et en adéquation avec les besoins actuels.

Rappel :

A compter du 1er septembre 2022, seuls les organismes de formation certifiés Qualiopi sont habilités à faire des demandes de prise en charge financières auprès des OPCO.

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle et le décret du 30 juin 2015 fixent les 21 critères permettant de s'assurer de la capacité des prestataires de formation à dispenser une formation de qualité.

M&C3i répond au 21 critères permettant de s'assurer de la qualité des actions de formation :

- identification précise des objectifs de la formation et son adaptation au public formé,
- adaptation des dispositifs d'accueil, de suivi pédagogique et d'évaluation aux publics de stagiaires,
- adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement à l'offre de formation,
- qualification professionnelle et la formation continue des personnels chargés des formations,
- conditions d'information du public sur l'offre de formation, ses délais d'accès et les résultats obtenus,
- prise en compte des appréciations rendues par les stagiaires.

Le 5 novembre 2021 :

« M&C3i est certifié Qualiopi au titre des catégories d'actions suivantes: Actions de formation », Certificat n°B02318

Le 7 août 2023 :

« M&C3i est recertifié Qualiopi au titre des catégories d'actions suivantes: Actions de formation », Certificat n° **23FOR01051.1**

### **13.3- Assistance technique sur site**

M&C3i peut dispenser des prestations d'assistance technique (aide au montage de bibliothèques de prix, aide à la gestion) dans le cadre des prestations de services.

Ces prestations pourront être assurées par M&C3i ou par l'un de ses Partenaires Techniques ou Experts Agréés.

### **13.4- Développements complémentaires.**

Les droits d'usage définis à l'article 7 des présentes ne comprennent pas de développements complémentaires.

Les développements complémentaires seront définis dans le cadre d'avenants à la commande d'origine de concession des droits d'usage du LOGICIEL.

Ils seront étudiés par M&C3i pour le CLIENT, suivant le processus suivant :

- demande par un responsable du CLIENT désigné comme interlocuteur de M&C3i,
- analyse du problème suivant le tarif à la journée,
- établissement d'un devis de développement et d'installation,
- exécution après accord du CLIENT et commande en avenant à la commande d'origine de la LICENCE STANDARD.

Certaines extensions ou compléments susceptibles de valoriser le LOGICIEL pourront être facturés que pour partie du coût du développement dans le cas où le CLIENT accepte que ces évolutions soient intégrées à la version standard du LOGICIEL, dans ce cas, ces développements ne sont pas considérés spécifiques au CLIENT mais fonctionnalités standards du LOGICIEL, diffusables au sein de l'ensemble de la clientèle d'M&C3i.

Les développements complémentaires entrent dans la garantie d'origine visée à l'article 11.1.

M&C3i se réserve le droit de refuser un développement complémentaire si elle considère qu'il n'est pas homogène ou incohérent dans le LOGICIEL ou risque d'alourdir ou perturber le bon fonctionnement du LOGICIEL ou que techniquement il n'est pas réalisable ou pas viable.

## **ARTICLE 14 : CONDITIONS DE PAIEMENT**

Les conditions de paiement sont les suivantes :

- Achat de LICENCE STANDARD ou mises à jour du LOGICIEL
  - . commande < à 1500 € H.T. : à la commande
  - . commande >= à 1500 € H.T. : 50 % à la commande, solde à la livraison.
- Location de LICENCE STANDARD du LOGICIEL :
  - . forfait de mise à disposition: à la commande,
  - . location périodique : en début de période à réception de facture.
- Maintenance PROGAP-Win Evolution 1 ou Evolution 2 ou Support Technique seul:
  - . facturation en début de période, règlement à réception de facture.
- Formations et prestations d'environnement
  - . stages intra-entreprise : 50 % à la commande, solde à réception de facture,
  - . stages interentreprises : à la commande,
  - . autres prestations de services : suivant les conditions précisées sur le devis ou le bon de commande.

Le droit d'usage du LOGICIEL n'est définitivement acquis qu'après paiement total des sommes dues.

Le non-paiement des sommes dues par le CLIENT dans les délais prévus entraînerait la suspension des prestations de M&C3i décrites ci-dessus sans dispenser le CLIENT de devoir régulariser le paiement.

Les frais de recouvrement forcés restant à la charge du CLIENT.

Il n'est accordé aucun escompte pour paiement anticipé.

En application des dispositions de l'article L 441-3 du Code du Commerce, la date de règlement figure sur la facture.

## **ARTICLE 15 : PENALITES DE RETARD et INDEMNITE FORFAITAIRE ; INDEMNISATION** **(c.com. art. L 441-6, al. 3)**

Conditions d'applications :

Le CLIENT reconnaît expressément que le non respect par celui-ci des délais de paiement fait naître, le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture au profit de M&C3i, une créance correspondante aux pénalités dont le taux ne peut être inférieur à trois fois le taux d'intérêt légal et à une indemnité forfaitaire de 40,00 € pour frais de recouvrement due au créancier dans le cas où les sommes dues sont réglées après cette date.

Le taux d'intérêt est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage. Dans ce cas, le taux applicable pendant le premier semestre de l'année concernée est le taux en vigueur au 1er janvier de l'année en question. Pour le second semestre de l'année concernée, il est le taux en vigueur au 1er juillet de l'année en question.

Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire.

Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, dont le montant est fixé par décret.

L'article 121 de la loi du 22 mars 2012 a créé une obligation, pour le débiteur qui paie une facture après l'expiration du délai de paiement, de verser à son créancier une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement. Un décret du 2 octobre 2012 a inséré dans le code de commerce un article D. 441-5 fixant le montant de cette indemnité à 40 €.

Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification. Toutefois, le créancier ne peut invoquer le bénéfice de ces indemnités lorsque l'ouverture d'une procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire interdit le paiement à son échéance de la créance qui lui est due.

Ces pénalités s'appliquent au montant non réglé exigible le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture.

En application des dispositions de l'article L 441-3 du Code du Commerce, sont indiqués sur la facture, le taux d'intérêt et le montant de l'indemnité forfaitaire.

## **ARTICLE 16 - ACCEPTATION DES RISQUES ET LIMITATION DE RESPONSABILITE**

Le CLIENT déclare avoir analysé l'adéquation du LOGICIEL à ses besoins, disposer des compétences pour utiliser correctement le LOGICIEL.

Le CLIENT reconnaît avoir reçu de M&C3i toutes les informations nécessaires lui permettant d'apprécier l'adéquation du LOGICIEL à ses besoins et de prendre toutes les précautions utiles pour son utilisation.

Le CLIENT déclare, enfin, accepter les caractéristiques, les risques et les limites du LOGICIEL et de l'Internet et reconnaître :

- que le CLIENT est seul responsable de l'utilisation qu'il fait du LOGICIEL ; M&C3i ne saurait engager sa responsabilité pour des dommages résultant d'une faute du CLIENT dans le cadre de l'usage des Produits.

La responsabilité de M&C3i ne saurait être engagée si l'inexécution ou la mauvaise exécution de ses obligations est imputable au Client ou à un cas de force majeure imprévisible, irrésistible et extérieur. M&C3i n'est pas responsable du fonctionnement du LOGICIEL, ainsi que des dommages de toutes natures pouvant être subis par le Client à l'occasion de l'usage du LOGICIEL.

- que M&C3i ne pourra être tenue du fait d'une obligation expresse ou tacite, comme civilement responsable envers le CLIENT de quelconques dommages directs ou indirects découlant de ce que les résultats obtenus ne sont pas justes, pertinents, exhaustifs, actuels, fiables et/ou adaptés à un usage particulier ;

- que M&C3i ne pourra être tenue, du fait d'une obligation expresse ou tacite, comme civilement responsable envers le CLIENT de quelconques dommages directs ou indirects découlant de l'utilisation des Données ;

- que l'Internet présente des risques et des imperfections, qui conduisent notamment à des baisses temporaires de ses performances techniques, à l'augmentation des temps de réponse lors de l'utilisation en ligne du LOGICIEL, voire à l'indisponibilité temporaire des serveurs, et donc que le service d'assistance en ligne puisse être fortement perturbé;

- que la communication par le CLIENT de ses identifiants ou d'une manière générale de toute information jugée confidentielle par le CLIENT est faite sous sa propre responsabilité,
- qu'il appartient au CLIENT de prendre toutes mesures nécessaires pour s'assurer que les caractéristiques techniques de ses ordinateurs lui permettent l'utilisation du LOGICIEL,
- qu'il appartient au CLIENT de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses systèmes, son réseau et ses propres données et/ou LOGICIEL de tout risque de difficulté lié à l'utilisation du LOGICIEL fourni par M&C3i.

#### Limitation de responsabilité de M&C3i

Est exclu tout préjudice direct ou indirect, notamment lié à l'indisponibilité du LOGICIEL, quelle qu'en soit la durée, à l'atteinte à l'intégrité de systèmes et/ou de données, à l'indisponibilité de systèmes et/ou de données, quelle qu'en soit la durée et à l'atteinte à la confidentialité de données.

M&C3i ne saurait, en outre, être tenue responsable de la destruction accidentelle des données du CLIENT ou de tiers.

M&C3i ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de tout dommage direct ou indirect de quelque nature que ce soit lié à l'utilisation ou l'impossibilité d'utiliser le LOGICIEL ou liée à la maintenance ou au défaut de fourniture des services de maintenance ou à l'exécution des obligations prévues par ce contrat.

### **ARTICLE 17 : RESILIATION**

La LICENCE STANDARD sera résiliée automatiquement de plein droit par M&C3i si le CLIENT ne se conforme pas aux conditions d'utilisation ou aux autres dispositions qui sont mentionnées dans les présentes conditions générales de vente, sans que le CLIENT ne puisse prétendre au remboursement du prix d'achat de la LICENCE STANDARD et nonobstant tous dommages et intérêts auxquels M&C3i pourrait prétendre après mise en demeure adressée au client par lettre recommandée avec accusé de réception, restée infructueuse pendant 15 jours..

En cas de cessation des relations contractuelles pour quelque cause que ce soit, le CLIENT restituera à M&C3i dans un délai maximum de 30 jours à compter de la cessation des relations contractuelles l'ensemble des copies, documentations du LOGICIEL et clefs de protections électroniques en sa possession et en justifiera auprès de M&C3i.

### **ARTICLE 18 : ABANDON**

En conséquence, en cas d'abandon total du LOGICIEL (l'abandon partiel d'un module ou d'une option ne peut être considéré comme un abandon total) par M&C3i ou ses substituts, le CLIENT pourra disposer gratuitement et librement de l'ensemble de la documentation et des programmes en langage source (sur support CDRom ou DVD ou autre support standard du commerce), il sera automatiquement autorisé à intervenir sur ce LOGICIEL, lui-même ou avec le concours d'un tiers, pour modifier ou le faire évoluer en fonction de ses besoins et uniquement dans le cadre d'un usage interne.

L'abandon total du LOGICIEL par M&C3i est formalisé par courrier recommandé avec accusé de réception adressé par M&C3i au CLIENT. Ce courrier précisera également les conditions de récupération du code source du LOGICIEL.

### **ARTICLE 19 : VALIDITE DES PRESENTES CONDITIONS GENERALES**

Le fait de passer un CONTRAT DE LICENCE, implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente attachées au bon de commande d'achat ou de location de LICENCE STANDARD, à l'exclusion de tout autre document.

Toute condition contraire posée par le client sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à M&C3i quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

Le droit d'usage du LOGICIEL tel qu'accordé au CLIENT dans le cadre des présentes conditions générales et du bon de commande d'achat ou de location de LICENCE STANDARD établi par M&C3i est accepté par le CLIENT sans réserves.

Toute mise à jour, modules complémentaires, options ou interfaces standards que le CLIENT peut acquérir auprès de M&C3i sont soumis aux mêmes conditions générales sauf si d'autres conditions générales ou conditions particulières sont fournies avec les dites mises à jour modules complémentaires ou compléments qui s'appliqueront alors expressément.

En aucun cas, sauf spécifications particulières sur les bons de commande de concession ou de location des droits d'usage du LOGICIEL et les bons de commande de Prestations de Service, les dispositions concernant les droits d'usage du LOGICIEL et leurs limites, telles qu'accordées au CLIENT par le présent document, ne peuvent être abrogées.

Le CLIENT s'engage expressément pour le compte de toute entité affiliée, de toute agence, de tout utilisateur à respecter et faire respecter les présentes conditions générales.

### **ARTICLE 20 : FORMATION DU CONTRAT**

L'accord de la société M&C3i pourra être regardé comme valablement formé et donné qu'après complet accomplissement de la signature du bon de commande d'achat ou location de la LICENCE STANDARD et de la maintenance établis par M&C3i.

Le Client est supposé avoir pris connaissance des fonctionnalités et conditions d'utilisations du LOGICIEL avant l'acquisition et reconnaît avoir reçu et pris connaissance des présentes conditions générales et les accepte sans réserves.

## **ARTICLE 21 - MODIFICATION DES PRESENTES – INTEGRALITE DES ENGAGEMENTS**

Les présentes conditions générales représentent l'intégralité des engagements existant entre les parties. Elles remplacent et annulent tout engagement oral ou écrit antérieur relatif à l'objet de la signature du CONTRAT DE LICENCE.

Il est formellement convenu entre les parties que toute tolérance ou renonciation d'une des parties, dans l'application de tout ou partie des engagements prévus aux présentes conditions générales, quelles que puissent en être la fréquence et la durée, ne saurait valoir modification des présentes conditions générales, ni être susceptible de créer un droit quelconque.

M&C3i se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier à tout moment et sans préavis les présentes conditions générales de vente, les adaptations ou modifications étant alors applicables à toutes commandes postérieures (LICENCES, Maintenance, renouvellement de maintenance, prestations de services), à ces adaptations ou modifications.

## **Article 22- INVALIDITE PARTIELLE**

Si une ou plusieurs stipulations des présentes conditions générales de vente étaient jugées illicites ou nulles, cette nullité n'aurait pas pour effet d'entraîner la nullité des autres dispositions de ces conditions.

## **ARTICLE 23- FORCE MAJEURE**

Dans les cas de force majeure ou de cas fortuit, les obligations de chacune des parties sont suspendues pendant toute la durée d'existence de ce cas fortuit ou de force majeure.

Dans tous les cas de force majeure ou de cas fortuit notamment, conflits du travail, accidents, incendies, explosions, réquisition ou ordre d'une autorité administrative quelconque française ou étrangère relative à l'utilisation ou à la destination du LOGICIEL ou toutes autres circonstances indépendantes de M&C3i, cette dernière, n'encourt aucune responsabilité du fait de l'inexécution de ses obligations.

## **ARTICLE 24 : DROIT de CITER**

Par la signature du contrat de LICENCE STANDARD du LOGICIEL, le CLIENT autorise M&C3i à :

### **. Citation simple**

citer, en tant qu'utilisateur du LOGICIEL, dans ses documents commerciaux ou techniques, site WEB ([www.M&C3i.fr](http://www.M&C3i.fr)), salons professionnels, références produits installés... , le nom et/ou le logo de l'Entité CLIENT, les Sites éventuels d'implantation ou chantiers sur lesquels le LOGICIEL est mis en place, les fonctions du LOGICIEL installées).

Dans le cas où le CLIENT souhaiterait s'opposer à ce droit de citer, il devrait en faire part à M&C3i par écrit pour qu'elle puisse faire le nécessaire pour apporter modification ou retirer la citation.

### **. Citation avec article détaillé**

citer, dans des articles de presse ou articles de type expériences client sur son site WEB ([www.M&C3i](http://www.M&C3i)) ou conférences .

M&C3i tiendra informé préalablement le CLIENT avant toute publication, par l'envoi par e.mail du projet de publication.

M&C3I reste maître du contenu et de la mise en page.

## **ARTICLE 25 - DROIT APPLICABLE – LANGUE DU CONTRAT- DIFFERENDS- Médiation**

### **. Droit Applicable**

Les présentes conditions générales de vente sont soumises au droit français, à l'exclusion de toute autre législation. En cas de rédaction des présentes en plusieurs langues ou de traduction, seule la version française fera foi.

Les présentes conditions générales de vente ainsi que les actes qui en seront la conséquence sont soumis au droit français à l'exclusion de toute autre législation

### **. Différends et Médiation**

Tout litige découlant de leur interprétation ou de leur exécution dans le cas où il n'est pas résolu par un accord amiable, devra être traité dans un 1<sup>er</sup> temps par une procédure de médiation.

### **. Tribunal compétent.**

Dans le cas où le litige ne pourrait pas être résolu par la procédure de médiation, la juridiction compétente est le Tribunal de Commerce de NANTERRE (HAUTS DE SEINE)- FRANCE nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. Cette compétence s'applique également en matière de référé.

## **ARTICLE 26 : ELECTION DE DOMICILE - NOTIFICATIONS.**

Pour l'exécution des présentes ainsi que de leurs suites, les parties font respectivement élection de domicile en leurs sièges sociaux respectifs.

Fait à Montrouge, le 01 janvier 2025 (17 pages)

**Le CLIENT**

« Mention lu et approuvé, nom du représentant et qualité, date, cachet et signature »

**M&C 3i**

**Le gérant : Sylvain BRILLAND**